

## Comité de pilotage

Date : 19/09/2019



### Participant.e.s :

Elus : Fernand Karagiannis - Christine Seux - Philippe Saulnier - Josselyne Bougard - Michel Gautheron - Annie Morin - Vincent Beillard - Patrick Thevenet – André Oddon – Sabine Girard – Agnès Hatton

Excusés : Isabelle RAFFNER, David Gourdant, Joachim Hirschler

Public : Monik Gautheron – Corinne Goy – Martine Lamande – Jean-Michel Aubert – Gérard Verger – Claire Faure – Maddy Royer – Pascal Denavit – Sauvageot Michèle, Banet Mireille, Meignant Pascal, Meignant Eliane, Ziad Sandrine, Murga Piot Monique, Mourot Alexandre

## **Rencontre “nous voulons des coquelicots” sur l’arrêté anti-pesticide + infos sur le référendum sur la privatisation d’ADP.**

Des membres de ce mouvement interpellent les élus sur la possibilité de prendre un arrêté anti-pesticide.

Ils font une présentation (en annexe) sur les pesticides de synthèse, indiquant pourquoi cela pose problème et les impacts sur la santé. Le gouvernement a annoncé un décret qui fixe une distance minimale nationale entre les champs où sont employés des pesticides et les habitations, mais les distances proposées sont faibles et de nombreuses personnes s'inquiètent des risques pour la santé humaine.

80 municipalités ont voté des arrêtés anti-pesticides instaurant une distance de 150m dont dernièrement celle de Saou. Ces arrêtés sont déclarés entachés d’illégalités par la préfecture mais ils ont le mérite d’ouvrir le débat et de parler de santé publique.

- Après discussion, Le comité de pilotage a décidé de lancer dans un premier temps une concertation. Un GAP « concertation Pesticides » sera ouvert, GAP dont l’objectif sera la préparation d’une réunion publique : présentation du contexte, des produits en

question, connaissance des pratiques actuelles (des agriculteurs, des autres).

- Les agriculteurs de la commune seront associés à la démarche, un courrier leur sera envoyé pour leur proposer de participer à ce GAP et cette réunion publique.

(le point « référendum sur l'aéroport de Paris » n'a pas été discuté)

Un point non prévu à l'ordre du jour est ajouté :

### **Décision sur l'adhésion au syndicat intercommunal SMPA (Syndicat Mirabel, Piégros, Aouste).**

La secrétaire générale confirme que la décision ne peut être repoussée. Lors du comité de pilotage du 12 septembre il avait été décidé de demander un délai afin d'organiser concertation et information avec la population. Mais ce délai oblige les élus à se positionner dès maintenant.

Rappel des deux possibilités : adhérer au syndicat SMPA, ou rester en régie municipale mais avec appel d'offre obligatoire. Dans les deux cas l'eau reste service public

- Un tour de table est organisée : 9 élus sont pour adhérer au SMPA, 2 souhaitent rester en régie (Michel Gautheron et André Oddon)
- Il est souhaité aussi d'informer très rapidement les agents et d'organiser une rencontre pour expliquer ce choix

Rappelons le contexte :

La gestion communale de l'eau potable en régie ne pouvait plus continuer de la sorte. Avant janvier 2020, la mairie devait lancer un appel d'offres concernant la partie fonctionnement et la partie investissement. Le risque était d'avoir un autre interlocuteur que l'entreprise actuelle, voire une entreprise de type privé (Véolia, Suez....). La mairie devait aussi procéder à la mise en place de 2 facturations annuelles, représentant une surcharge administrative.

Suite à cet appel d'offre le SMPA a proposé aux élus de venir les rencontrer et découvrir la structure. Le syndicat gère l'eau potable et l'assainissement et a

mis en place des outils permettant une mutualisation intéressante et un meilleur suivi des réseaux. En rejoignant cette structure, Saillans aura 3 représentants (3 titulaires et 3 suppléants).

Pourquoi ce choix ?

- Pour maintenir ce service en gestion publique : rappelons qu'au 1er janvier 2026, la compétence deviendra obligatoirement intercommunale. En consolidant cette structure, nous permettons d'éviter une gestion par une entreprise privée, qui, on le voit dans des communes proches, engendre des coûts supplémentaires.
- Pour anticiper l'entretien des réseaux : nous pourrions bénéficier d'un ingénieur et d'agents spécialisés dans l'eau et l'assainissement. Il sera alors plus facile d'envisager une politique d'investissement à moyen et long terme.
- Pour des raisons financières : adhérer au SMPA permet d'obtenir plus de subvention (10% car c'est une structure intercommunale). Une première estimation des investissements pour les 6 ans à venir approche le chiffre de 830 000 euros.

Pour les habitants, de fait, quelle que soit la gestion choisie, le prix de l'eau sera augmenté car les investissements sont lourds et indispensables.

Une réunion publique sera organisée afin de donner tous les éléments qui ont conduit à ce choix.

J.M. Aubert (public) exprime son incompréhension face à l'urgence immédiate qui n'a pas été évoquée lors du Comité de pilotage du 12 Septembre.

F. Karagiannis lui répond qu'il a bien précisé en début de séance la raison de cette précipitation : l'information est parvenue ce jour même, obligation de répondre au SMPA avant le 30 septembre, sinon c'est la solution régie avec appel d'offres qui de fait est choisie.

## **Comparatif pour l'achat d'un véhicule utilitaire électrique + présentation du Kangoo ZE**

Choix d'une fourgonnette utilitaire électrique : comparaison Nissan, Renault et Citroen. Les batterie louées passent en fonctionnement. Neuf + location sur 8 ans et occasion : reste à charge pour la commune, après déduction de la prime de 6000€ :

- 31 000 Nissan
- 26 000 Kango + attelage
- 26 000 Berlingo

D'occasion de 10 000 à 16 000 TTC, avec les options les véhicules se rapprochent des 19 000€.

➤ Nous attendons un retour sur l'occasion récent avec peu de kilomètre.

### **3. Parking de la DDT au Plot :**

cette année de nombreux camions stationnent sur place et sur un terrain privé agricole > faut-il mettre un portique ?

Cette année plusieurs camions aménagés ont stationné sur ce parking propriété du département mais sur la commune (police du maire).

Certains ont stationné sur le terrain privé d'un agriculteur.

1 à 2 plaintes ont été reçues en mairie.

Notre garde champêtre passe régulièrement avec la gendarmerie pour s'assurer et informer qu'il ne faut pas faire de feu. Les lieux sont propres, seul quelques conflits d'usage avec la présence de chiens.

L'idée de mettre un portique ne solutionnerait rien, le stationnement serait déporté. La plupart de ces personnes sont des saisonniers, c'est un sujet qu'il faudrait partager au niveau intercommunal. A saillans le sujet évoqué lors de débat sur l'habitat, léger et mobile, n'a pas donné de solution dans le futur PLU.

J.M. Aubert (public) estime nécessaire de trouver une solution plus globale et pérenne car le parking de la DDT n'est pas le seul concerné, ce phénomène tendant à s'amplifier. La municipalité doit s'interroger sur l'accueil qu'elle souhaite réserver ou non à ces personnes et prendre des

dispositions pour l'organiser au mieux, en particulier lors de la période estivale car le village manque déjà cruellement de places de stationnement.

➤ **Décision de ne pas mettre de portique**

#### **4. GAP poubelles dans le village**

Voici le résultat du travail fait par le GAP :

- 15 corbeilles anti-pochon taille 50L
- 9 corbeilles anti-pochon taille 70L
- 21 seront équipées de l'option cendrier.
- 6 seront équipées de l'option « toutounet' »

La plupart des corbeilles porterait une information personnalisé afin d'orienter la personne sur le point de tri le plus proche via un petit plan.

- 2 colonnes mégots
- 2 compacteurs à canettes et plastiques, installés en bord de Drôme et au City.
- 5 cendriers muraux seront proposés aux commerçants selon leur emplacements dans la grande rue.
- Investir dans une centaine de cendriers de poche, que les commerçants qui souhaiteraient s'associer à notre démarche pourraient distribués gratuitement à leurs clients fumeurs.

TOTAL prévisionnel 20 000€ TTC

Cet investissement est subventionné. Montant des subventions accordées : Département : 4 800€ + Région 6 176 €, TOTAL = 10 976€, **soit un projet subventionné à 54,88% le montant HT.**

➤ **Discussion sur le montant :** il est prévu 15 000 € dans le budget et non 21 000 €. Autre argument c'est un dossier est très bien subventionné et c'est dommage limiter le travail du GAP.

➤ **Décision définitive sera prise après connaissance de toutes ces subventions**

**Les points suivants sont reportés car la réunion a dépassé les 22h30**

5. Point sur la sécurisation de l'avenue Coupois : avancée des devis et prévision + Vélodrôme.

6. Parking du Rieussec

7. Demande d'un abribus au rond-point du Collet dans le sens Die-Crest.

8. Economie : en vue du montage du dossier Bâtiment Gare, discussion sur « comment la mairie peut intégrer ce projet ? »

**Question du public :**

- Pascal Denavit (public) indique que la procédure du début de mandat, avec désignation d'un maître du temps, n'est plus mise en place et cela favorise le dérapage notamment aujourd'hui avec le débat sur les pesticides.

# Le mouvement des coquelicots de Saillans

## Note sur les pesticides

### Pesticides de synthèse

---

Le terme « pesticide de synthèse » regroupe principalement les substances chimiques destinées à repousser ou détruire les animaux ou végétaux indésirables. Ce sont aussi des régulateurs de croissance des plantes, les défoliants, les substances appliquées avant ou après récolte pour empêcher la dégradation des produits pendant leur stockage ou leur transport.

Sous forme naturelle comme le soufre, les pesticides existent depuis plus de 1 000 ans au moins, mais c'est après la Seconde Guerre mondiale que des industriels tels que Bayer, Monsanto, se sont mis à concevoir et à vendre des produits chimiques de synthèse très efficaces tels le DDT qui finira par être interdit dans les années 1970, le Roundup, etc.

La France, premier producteur agricole européen, se situe au troisième rang mondial pour la consommation de pesticides, derrière les États-Unis et le Japon, pour un marché d'environ 2 milliards d'euros par an.

Ce sont chaque année, en moyenne, 5 kg de matière active qui sont épanchés sur chaque hectare cultivé en France, avec de grandes disparités selon les régions et les cultures. Par exemple, il est estimé que la vigne représente seulement 3 % de la surface agricole utile mais concentre 20 % de la consommation de pesticides du fait de l'usage important de soufre et de cuivre.

Dans l'Union européenne, environ 500 substances actives (herbicide, insecticide, fongicide...) sont autorisées et rentrent dans la formulation d'environ 3 000 produits homologués à la vente.

De nouvelles molécules sont régulièrement mises sur le marché : récemment, la famille des SDHI (fongicides), dont les effets sur l'homme n'ont pas été étudiés, a fait son apparition.

### Problème

---

Souvent mal utilisés en termes de dosages et d'autres protocoles d'utilisation, en raison de leur faible pouvoir de dégradation et de leur absence de précision de ciblage, les pesticides peuvent s'accumuler dans la chaîne alimentaire, contaminer les milieux naturels, notamment les eaux de surface et les eaux souterraines, et parfois tuer en masse ou rendre malades de nombreux animaux qui ont été exposés, telles les abeilles.

On les retrouve dans l'eau de pluie, le nectar des fleurs, les fruits et légumes que l'on consomme, l'estomac des abeilles, dans le cordon ombilical des nouveau-nés.... On les retrouve aussi au sommet des montagnes où pourtant ils ne sont jamais employés.

Leur impact sur la santé humaine et sur la biodiversité suscite des controverses scientifiques du fait d'une absence de rigueur dans certaines études (par exemples les études d'évaluation de la toxicité réalisées par les fabricants eux-mêmes), de conflits d'intérêts, du lobbying et de manque de transparence (enquêtes de toxicité confidentielles lors des autorisations de mise sur le marché pour protéger les intérêts commerciaux). Par exemple, il a été prouvé en 2017 que Monsanto avait soudoyé des scientifiques connus pour leur faire signer des articles démontrant la non-toxicité du glyphosate (affaire « *Monsanto Papers* »).

Toujours est-il qu'aujourd'hui, tout le monde constate à son échelle personnelle la baisse extraordinaire du nombre d'insectes (3/4 ont disparu en 30 ans selon une étude allemande) et le vertigineux déclin des populations d'oiseaux (1/3 selon le Muséum national d'histoire naturelle et le CNRS, 90 % des hirondelles en Amérique du Nord selon une étude américaine de 2019). Les études scientifiques disent clairement que la première cause de ces déclin est l'usage des pesticides.

En 2012, l'Inserm (Institut national de la santé et de la recherche médicale) a effectué un bilan de la littérature scientifique permettant de connaître les risques sanitaires associés à l'exposition aux pesticides : « *Il semble exister une association positive entre exposition professionnelle à des pesticides et certaines pathologies chez l'adulte : la maladie de Parkinson, le cancer de la prostate et certains cancers hématopoïétiques* ». Les cancers de l'enfant sont cités également, ainsi que les malformations congénitales et la baisse de la fertilité masculine.

Des français préoccupés par le sujet ont cherché à voir si des traces de pesticides étaient également présentes dans le corps humain. Jusqu'à présent, sur les plus de 5 000 volontaires français qui ont fait le test, aucun n'est épargné (en savoir + : [www.campagneglyphosate.com](http://www.campagneglyphosate.com)).

## **La réaction de l'Etat**

---

Lancé à la suite du Grenelle de l'Environnement (2007), le plan Écophyto 2018, qui a été le fruit d'un consensus avec tous les acteurs du monde agricole et de la protection de l'environnement, visait à réduire progressivement l'usage des pesticides en France de 50 %, si possible d'ici à 2018. Bilan : l'utilisation des pesticides a augmenté entre 2008 et 2018 de plus de 10 % !

Il existe pourtant une obligation depuis la directive européenne de 2009 sur l'« *utilisation durable des pesticides* ». La France est contrainte par cette directive : « *en 2020 au plus tard, l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ne doit plus avoir d'effets nocifs sur la santé humaine ou d'influence inacceptable sur l'environnement* ». Le Conseil d'État a donc donné jusqu'à la fin de l'année 2019 au gouvernement pour revoir sa copie et proposer des mesures.

Entre-temps, une loi votée en 2014 (loi Labbé) a interdit l'utilisation des pesticides chimiques de synthèse dans les espaces publics (parcs et jardins, forêts, voiries...) depuis le 1er janvier 2017, ainsi que pour les particuliers depuis le 1er janvier 2019.

## **Ces mesures contraignantes attestent d'un consensus sur la dangerosité des pesticides de synthèse.**

Emmanuel Macron s'est aussi engagé à interdire le glyphosate (classé « probablement cancérigène » par l'OMS) dans l'agriculture d'ici quelques années. Rappelons qu'aux États-Unis, le fabricant de ce pesticide, Monsanto, a été condamné en mars 2019 à payer 80 millions de dollars à un malade du cancer dont la cause principale est l'exposition au glyphosate. Plus de 10 000 plaintes identiques sont en cours.

Dans le passé, de nombreux pesticides autorisés ont été retirés du marché après que la mesure a été prise de leurs conséquences sanitaires sur les populations humaines. C'est le cas du DDT mais aussi du chlordécone, interdit depuis 1993 dans les Antilles après bien des dérogations (mais considéré comme cancérigène dès 1979). Il se retrouve encore aujourd'hui dans le sang de la quasi-totalité de la population locale, et on prévoit qu'il reste dans les sols encore 600 ans ! Les Antilles ont le record mondial du taux de cancer de la prostate.

Il faut savoir aussi que les distances de 5 à 10 mètres proposées actuellement par le ministère de l'Agriculture se basent sur des études reprises par l'Anses qui datent des années 1980, et qui sont donc totalement obsolètes.

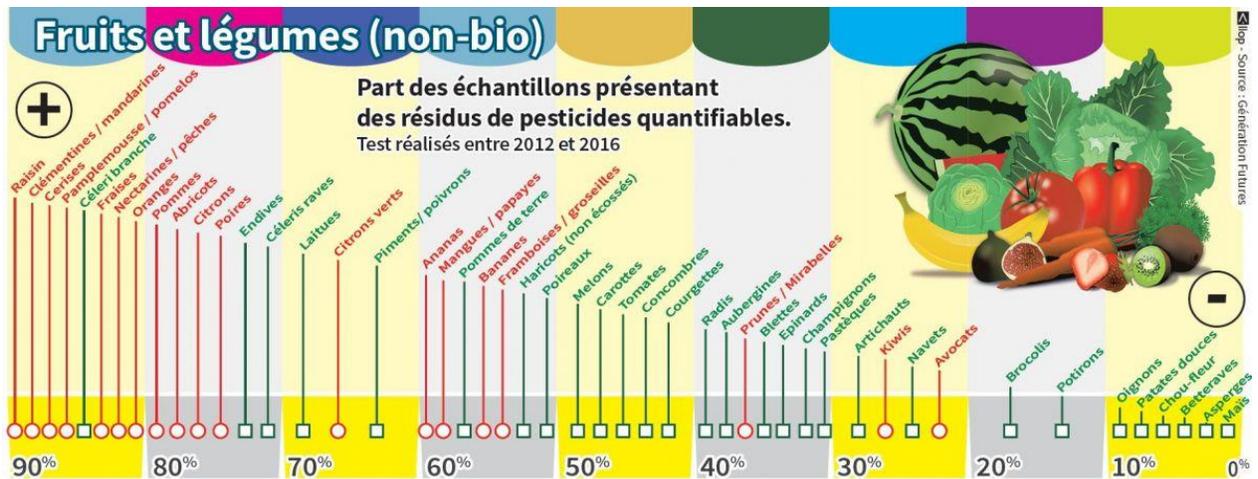
### **Notre demande**

---

Le maire de Langouët, en Bretagne, a pris un arrêté anti-pesticides en mai 2019 interdisant l'usage des pesticides à moins de 150 mètres des habitations. Il y a été encouragé par des habitants de son village qui avaient fait des analyses d'urine et qui avaient tous de forts taux de glyphosate. En effet, lors de la pulvérisation, les scientifiques estiment qu'entre 25 et 75 % des quantités de pesticides appliquées partent directement dans l'atmosphère.

À ce jour, plus de 80 communes françaises ont pris des arrêtés anti-pesticides, dont plus de 40 dans les trois dernières semaines. Tous ces arrêtés ont été dénoncés par les préfets, mais maintenus par les maires. Il est clair qu'il s'agit donc d'une action de désobéissance, dont les acteurs demandent à être soutenus.

**Nous demandons que la commune de Saillans prenne la mesure de l'ampleur de la catastrophe sanitaire en cours et signe un arrêté anti-pesticides.**



A partir des années 1990, l'utilisation des insecticides en enrobage de semences provoque des intoxications sur les oiseaux granivores.